



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dix-huitième session

Rome, 9-10 avril 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

POUR LE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE MATAM – PHASE II

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés des précédentes activités du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Sénégal	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du projet	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	8
F. Organisation et gestion	9
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	12
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING TO SENEGAL (FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FIDA AU SÉNÉGAL)	2
III. CADRE LOGIQUE	3
IV. COÛTS ET FINANCEMENT	7
V. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET	9

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (XOF)
1,00 USD	=	662 XOF
1,00 XOF	=	0,00151 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

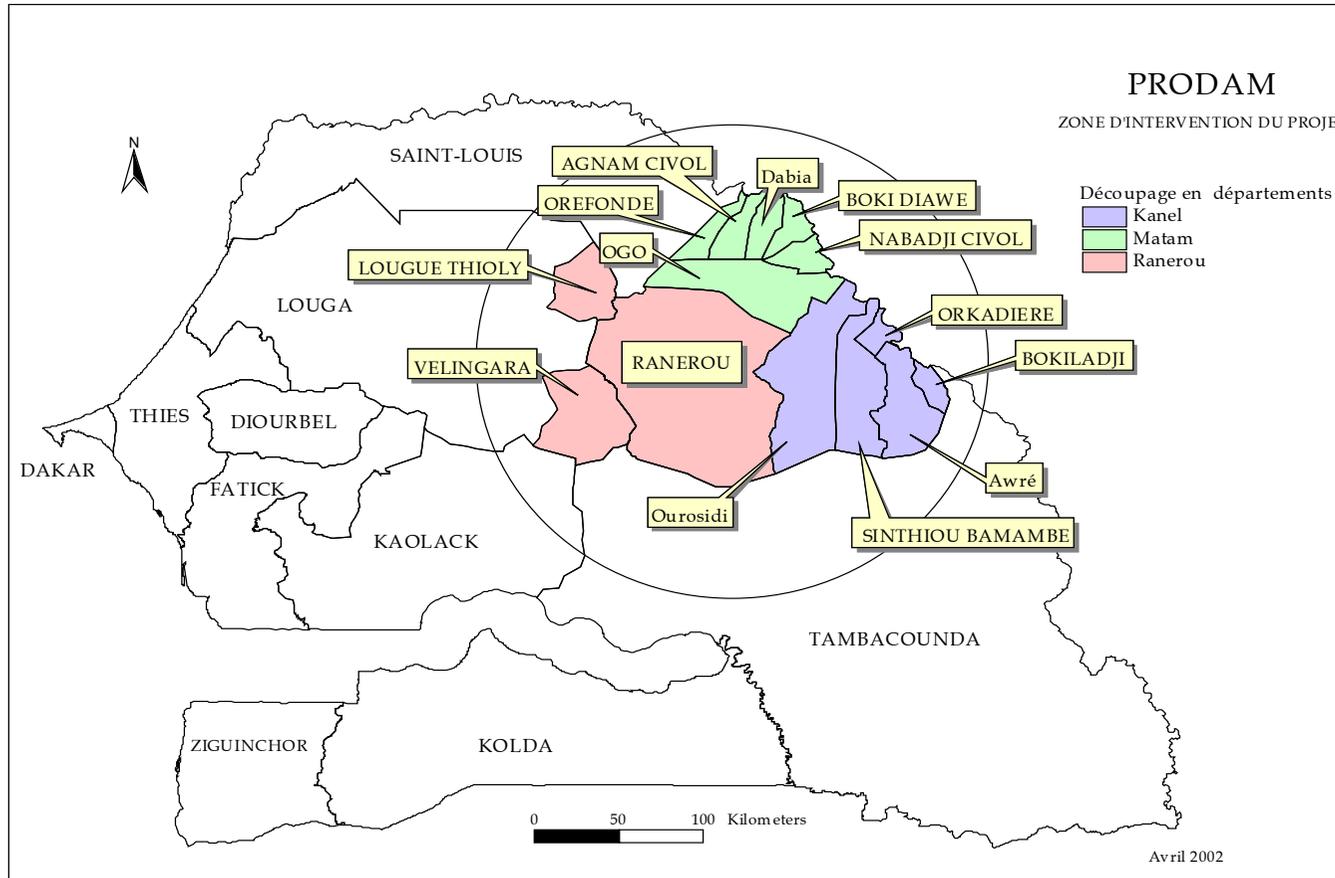
BAfD	Banque africaine de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
CP	Comité de pilotage
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
IEC	Information, éducation et communication
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNIR	Programme national d'infrastructures rurales
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PROMER	Projet de développement de la micro-entreprise rurale
PSAOP	Projet des services agricoles et des organisations paysannes
UCP	Unité de coordination du projet

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA, janvier 2003

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE MATAM – PHASE II

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Sénégal
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
COÛT TOTAL DU PROJET:	24,3 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	9,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,5 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Banque ouest-africaine de développement (BOAD)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	7,9 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	À déterminer
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	3,5 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	329 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	BOAD

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires?

Les bénéficiaires du projet englobent la plupart des habitants de quelque 26 communautés villageoises de la région du Walo et de 50 communautés pastorales du Ferlo. Cette population cible représente environ 150 000 personnes correspondant à quelque 20 000 ménages ruraux. La majeure partie de cette population est pauvre, souffre de diverses formes de malnutrition et n'a guère accès à des services sociaux essentiels tels que l'éducation et la santé. Les ménages dirigés par des femmes constituent la fraction la plus vulnérable de ce groupe.

Pourquoi sont-ils pauvres?

Les familles rurales les plus pauvres de la zone d'intervention du projet dépendent, pour subsister, de l'agriculture pluviale ou d'activités d'élevage extensif. La base de ressources, étroite et fragile, offre à ces familles peu de possibilités d'améliorer leur productivité et leurs revenus. L'analphabétisme étant très répandu, elles n'ont guère les moyens de se procurer et d'utiliser l'information et les connaissances techniques et pratiques qui les aideraient à mieux exploiter la base de ressources et à améliorer leurs conditions de vie. Cet analphabétisme compromet aussi leur accès aux marchés et aux services financiers. La pauvreté frappe plus durement les ménages dirigés par des femmes car celles-ci n'ont guère part aux décisions et activités de la collectivité, sont davantage concernées par l'incidence de l'analphabétisme et de la malnutrition, et ont moins accès aux terres, aux ressources financières, à l'information et au savoir-faire.

Que fera le projet pour les bénéficiaires?

Le projet s'attaquera à ces problèmes au moyen d'une stratégie à triple angle d'attaque. Tout d'abord, il mettra à profit les réalisations de la phase I pour continuer à développer les capacités d'organisation et de gestion des associations de producteurs et des autres associations bénéficiaires de manière que celles-ci puissent instituer, gérer et, à terme, financer les services de soutien, de conseil et de négociation indispensables à leurs membres. Cet effort de renforcement des capacités comportera des programmes d'alphabétisation, de formation technique et de formation à la gestion. Dans ce contexte, l'on s'attachera à développer les services de soutien aux exploitations, y compris en matière de commercialisation, pour élargir progressivement les responsabilités des associations de producteurs. Il sera offert des possibilités de participation accrues aux femmes et aux jeunes, qui bénéficieront de programmes d'information, d'éducation et de communication spécialement ciblés ainsi que d'un soutien spécifique pour leurs activités génératrices de revenus. En second lieu, il est prévu de continuer de développer le potentiel de production dans la zone d'intervention du projet selon des modalités financièrement viables et écologiquement rationnelles, notamment grâce à la réfection des routes rurales pour remédier aux problèmes d'accès et à la remise en état des périmètres et sondages d'irrigation dans les zones pastorales pour faciliter l'adoption de pratiques améliorées de gestion des parcours. Troisièmement, pour faciliter l'accès aux services financiers, le projet consolidera le réseau des institutions de microfinancement dont la mise en place a commencé pendant la première phase et l'aidera à s'étendre, à élargir l'éventail de ses services financiers et à développer ses capacités de mobilisation des ressources.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet?

Les bénéficiaires seront au centre du processus de mise en œuvre du projet étant donné qu'il est d'ores et déjà prévu une stratégie explicite de retrait progressif des structures de soutien. La stratégie consistera à renforcer méthodiquement les capacités des associations de producteurs et des autres organisations bénéficiaires de manière que celles-ci puissent peu à peu assumer la responsabilité technique, administrative et financière des services d'appui et de conseil destinés à leurs membres. La stratégie sera étayée par l'application systématique de processus participatifs de diagnostic, de planification et d'évaluation. Des mesures visant à garantir la participation réelle des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables aux décisions et activités des collectivités ont été identifiées.



Envergure du projet et cofinancement

Le coût total du projet est estimé à environ 24,3 millions de USD, avec un financement proposé du FIDA de quelque 12,5 millions de USD. La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) cofinancera le projet à concurrence d'environ 7,9 millions de USD. Le gouvernement et les bénéficiaires apporteront une contribution estimée à 3,8 millions de USD.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
POUR
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE MATAM – PHASE II

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Sénégal d'un montant de 9,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 12,5 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement de la seconde phase du projet de développement agricole de Matam (PRODAM-II). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. Le Sénégal est le pays le plus à l'ouest du continent africain. Situé sur la côte atlantique, il a une superficie de 196 722 km². Sa population, estimée à quelque 10 millions d'habitants en 2000, s'accroît rapidement au rythme d'environ 2,8% par an. Plus de 45% de ses habitants vivent dans des zones urbaines, ce qui fait du Sénégal le pays le plus urbanisé de la région.

2. Après la dévaluation du franc CFA (XOF) en 1994, le Gouvernement sénégalais a accompli avec succès des réformes ambitieuses des politiques macroéconomiques et sectorielles. Les réformes principales ont consisté à libéraliser l'économie et à désengager l'État des activités de production et de commercialisation. Le gouvernement a aussi déployé de gros efforts pour maîtriser l'ensemble des dépenses publiques tout en préservant celles qui touchent au secteur social. En 1996, une autre réforme institutionnelle importante a été adoptée dans le but de pousser le processus de décentralisation et de déléguer aux administrations locales des responsabilités clés en matière de développement.

3. Vers la fin des années 90, la croissance économique a repris et son taux est passé de 2% avant 1994 à une moyenne supérieure à 5% entre 1995 et 2001. L'inflation, après avoir culminé à 32% en 1994 sous l'effet de la dévaluation, a été ramenée à environ 3% par an en 1996 et 1997, puis à environ 1% par an durant la période 1999-2001. Entre 1994 et 2001, le déficit budgétaire a été ramené de 6 à 2% du produit intérieur brut (PIB) et le déficit extérieur de 10 à 6% du PIB. Les exportations du pays se sont améliorées aussi et ont contribué à réduire le déficit de la balance commerciale. Malgré tout, le pays est resté vulnérable aux chocs extérieurs, et son endettement très élevé. En 2001, il a été admis à recevoir un soutien au titre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE).

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



4. Le secteur agricole (au sens large, c'est-à-dire englobant la production végétale, l'élevage, la foresterie et la pêche) ne représente que 17% du PIB mais emploie les deux tiers de la population économiquement active. L'arachide et le poisson sont les principales sources de recettes d'exportation du pays. La majorité des producteurs agricoles sont de petits exploitants, qui vivent surtout des cultures de subsistance, sorgho et mil. La plupart des activités agricoles relèvent de l'agriculture pluviale et de pratiques d'élevage nomades, qui sont principalement conduites dans le cadre d'arrangements fonciers coutumiers et reposent sur des systèmes d'assolements traditionnels avec de faibles apports technologiques. L'irrigation est concentrée autour de la vallée du fleuve Sénégal où la plupart des périmètres d'irrigation publics, conçus pour la riziculture, ont beaucoup pâti de défauts de conception et d'un manque d'entretien.

5. Malgré les diverses réformes politiques, le bilan de l'activité est resté plutôt médiocre, avec une croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée dans le secteur agricole inférieure à 1,5% depuis 1994. La principale culture d'exportation, l'arachide, a connu une longue période de déclin et de stagnation imputable à l'intense concurrence internationale d'autres huiles alimentaires et à la réticence du gouvernement à entreprendre des réformes institutionnelles sérieuses. La culture irriguée dominante, le riz, qui est aussi la principale culture de substitution des importations, n'a guère progressé ces dix dernières années et reste, en raison d'une faible productivité et d'une protection tarifaire insuffisante, extrêmement exposée à la rude concurrence des importations en provenance de l'Asie du Sud.

6. Ces résultats décevants s'expliquent surtout par la persistance de contraintes structurelles majeures, dont la première tient à la grave dégradation de la base des ressources naturelles, que les sécheresses répétées de ces vingt dernières années ont encore aggravée. La seconde série de contraintes qui nuisent à la productivité agricole est l'insuffisance, en couverture et en qualité, des services d'appui à l'agriculture et l'accès limité des agriculteurs aux marchés et aux services financiers. La troisième série de contraintes provient de la faiblesse du capital humain en milieu rural, elle-même due au manque de services sociaux (santé, éducation, eau potable, etc.). La quatrième série de contraintes est liée à l'inadéquation persistante des politiques et programmes ruraux imputable en partie à la faible participation des populations rurales aux efforts locaux de développement ainsi qu'à la formulation et à la mise en œuvre des programmes de développement rural.

B. Enseignements tirés des précédentes activités du FIDA

7. **Portefeuille du FIDA.** À ce jour, le FIDA a financé dix projets au Sénégal pour un montant total de 75,2 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) correspondant approximativement à 102 millions de USD, dont cinq sont terminés: le projet de développement rural intégré de M'bour et Louga; le projet de développement de l'agroforesterie; le deuxième projet de petites opérations rurales; le projet d'organisation et de gestion villageoises; et le projet de développement agricole de Matam (PRODAM) achevé à la fin de 2000. La date d'achèvement du projet de développement de la micro-entreprise rurale (PROMER), actuellement dans sa cinquième année d'exécution, a été reportée à la fin mars 2005. Le projet d'aménagement et de développement villageois et le second projet agroforestier de lutte contre la désertification (PAGF-II) ont démarré en 1999. La mise en œuvre du projet national d'infrastructures rurales (PNIR) et de la seconde phase du projet d'organisation et de gestion villageoises a commencé en 2001.

8. **Enseignements tirés.** La première leçon importante que l'on peut tirer du portefeuille Sénégal est que les projets qui ont réussi le mieux du point de vue tant de l'exécution que de l'impact, notamment la première phase du PRODAM, ont été ceux dans lesquels:

- les bénéficiaires et leurs organisations de base ont été en mesure de jouer un rôle clé dans la définition et l'exécution des programmes d'appui conçus à leur intention;



- l'appui fourni pour le renforcement des capacités des organisations de base a été axé sur des activités économiques et/ou sociales d'une importance critique pour le bien-être des populations cibles; et
- le personnel de l'unité de gestion des projets a fait preuve d'initiative et s'est pleinement engagé dans les activités.

9. **Enseignements tirés de la première phase du projet.** Le PRODAM est considéré comme l'un des projets les plus réussis du portefeuille Sénégal. Dans l'évaluation du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification, réalisée par le Bureau de l'évaluation et des études en 1996, il a été reconnu que le PRODAM était l'un des projets qui avait le plus efficacement soutenu la remise en état et le bon fonctionnement des périmètres d'irrigation villageois. Enfin, une évaluation intermédiaire conduite au début de 2002 a montré que le projet avait été bien exécuté, et avait eu de ce fait un impact positif sur les revenus ruraux et contribué à réduire l'incidence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans dans la zone du projet.

10. Ce relatif succès est principalement dû aux facteurs ci-après:

- recours à des processus endogènes informels de concertation et d'arbitrage pour aborder des questions socialement sensibles comme les droits fonciers et l'autonomisation des femmes;
- investissements importants dans l'information, la formation et la reconstitution des organisations de base pour traiter des aspects techniques et de gestion des problèmes de développement; et
- discipline rigoureuse pour régler les problèmes de qualité des prestations de services contractuels.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Sénégal

Pauvreté rurale et stratégie du gouvernement

11. Selon le Rapport sur le développement humain en 2001 publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Sénégal vient au 158^e rang sur 175 au regard de l'indice du développement humain. Les indicateurs clés pour l'année 2000 étaient: un PIB par habitant d'environ 500 USD, une espérance moyenne de vie de 54 ans, un taux brut de scolarisation primaire de 68% et un taux d'alphabétisation des adultes de 37% seulement.

12. Les résultats de la dernière évaluation de la pauvreté, conduite en 2000, n'ont pas encore été publiés. Selon de premières indications, cependant, la situation n'a pas sensiblement évolué par rapport à 1994, même si l'incidence globale de la pauvreté a légèrement baissé, de 58 à 54%, et la plupart des pauvres - plus de 75% au total - continuent de vivre en milieu rural.

13. Depuis 1994, le gouvernement a mis en œuvre de nombreuses réformes de l'environnement institutionnel et du cadre juridique du développement rural. Les premières réformes, qui visaient à libéraliser l'économie rurale et à réformer les institutions du secteur public, ont été entreprises en 1995/96 et, en 1996, le Sénégal a adopté une loi ambitieuse sur la décentralisation. À la suite de ces réformes, le gouvernement, avec l'appui des donateurs, a lancé deux programmes nationaux: le projet relatif aux services agricoles et aux organisations paysannes (PSAOP), qui vise à transférer des responsabilités clés des services de soutien agricole aux organisations de producteurs, et le PNIR cofinancé par le FIDA, qui a pour but de fournir aux communes rurales les moyens d'action et les ressources financières nécessaires pour assurer aux populations rurales des infrastructures et des services publics. Ces deux programmes sont actuellement opérationnels.



14. Un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) a été établi dans le contexte de l'Initiative PPTE renforcée et a été approuvé par les autorités sénégalaises en août 2002. La stratégie fixe des objectifs ambitieux: a) réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015; b) assurer l'accès de tous aux services sociaux essentiels d'ici à 2010; et c) éradiquer toutes les formes d'exclusion d'ici à 2015, particulièrement celles qui touchent les femmes (parité dans l'enseignement primaire et secondaire). Concernant le secteur rural, la stratégie recommande principalement: a) de réduire la vulnérabilité des activités agricoles; b) d'intensifier et moderniser les systèmes de production agricole; c) de promouvoir la diversification des revenus ruraux; d) de renforcer le rôle des organisations rurales; et e) de régler les problèmes d'accès en milieu rural.

15. **Activités d'autres donateurs en matière de lutte contre la pauvreté.** Outre les deux programmes susmentionnés, le PSAOP et le PNIR, plusieurs projets sont en cours autour de la zone d'intervention du projet proposé. Le projet PROMER, financé par le FIDA, réalisé dans plusieurs provinces voisines, a pour objet de promouvoir des microentreprises rurales viables. Plus près de la zone du projet, le projet de soutien à la sécurité alimentaire parrainé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est opérationnel dans le département voisin de Podor. Trois projets soutiennent la remise en état des périmètres d'irrigation dans des zones voisines: a) le projet de développement rural de Matam, financé par la Banque islamique de développement; b) le projet de remise en état de l'irrigation de Kobilou, que finance la Banque arabe pour le développement économique en Afrique; et c) le programme intérimaire de développement agricole de Matam, que finance l'Agence française de développement et qui devrait s'achever cette année. La Banque africaine de développement (BAfD) finance un projet de soutien de l'élevage. Un comité, placé sous l'autorité du Gouverneur de Matam, assure la coordination entre tous ces projets.

16. **Stratégie du FIDA.** La stratégie du FIDA à l'appui du secteur rural du Sénégal est définie dans l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) adopté en mars 1998. Le COSOP vise à aider le gouvernement à atteindre son objectif en matière de réduction de la pauvreté rurale en concentrant les activités sur les groupes marginalisés et vulnérables, l'accent étant mis sur le développement du capital humain et social et sur la diversification des sources de revenus. La stratégie recommande d'orienter les interventions du FIDA dans quatre directions: a) développement des capacités; b) organisation des structures associatives; c) meilleure utilisation des ressources naturelles; et d) exploitation des infrastructures existantes. Les opérations prioritaires centrées sur ces secteurs d'intervention consisteront à: a) consolider les acquis des interventions réussies lancées par le FIDA; et b) cofinancer des interventions menées sur l'initiative d'autres donateurs qui ont une portée nationale et/ou des incidences sur les politiques. Le COSOP propose de recourir à des dons pour poser les bases d'interventions novatrices susceptibles d'améliorer l'exécution des projets en cours.

17. **Raison d'être de la participation du FIDA.** Le projet PRODAM-II correspond aux orientations du COSOP car il sera axé sur le renforcement des capacités des organisations collectives, la modernisation des infrastructures existantes et la promotion d'une meilleure utilisation de l'eau d'irrigation et des ressources des parcours. Il se rapporte à la première priorité des futures interventions du FIDA au Sénégal, à savoir consolider les acquis des interventions réussies des projets du Fonds.

18. Le projet est pleinement conforme au cadre stratégique du FIDA et à la stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. L'approche adoptée consiste à faire de l'autonomisation des ruraux pauvres le moyen de lutter contre la pauvreté dans la zone du projet. La stratégie d'intervention reprend les trois idées-force du cadre stratégique: a) "renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations" au moyen de la sous-composante visant à renforcer les organisations paysannes; b) "améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie" au moyen de la composante relative à l'amélioration du potentiel productif et de la sous-composante concernant les services d'appui agricole et pastoral; et c) "améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés" au moyen de la composante consacrée au développement d'un système décentralisé de financement



rural et de la sous-composante concernant les services d'appui agricole et pastoral. Le projet tient compte aussi, lorsqu'elles sont applicables, des orientations spécifiques de la stratégie de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, notamment en ce qui concerne l'autonomisation des femmes (sous-composante visant au renforcement des organisations paysannes) et une meilleure utilisation des ressources naturelles grâce à une diffusion efficace de techniques appropriées (sous-composante relative aux services d'appui agricole et pastoral).

19. Le succès relatif de la première phase a incité les bénéficiaires et le gouvernement à demander à maintes reprises la mise en route d'une seconde phase. Le gouvernement voit dans la phase II une possibilité, pour le développement de la petite irrigation familiale, d'affiner une approche déjà éprouvée, qui pourrait ensuite être reproduite dans d'autres secteurs de la vallée du fleuve Sénégal. Le gouvernement espère aussi que le projet contribuera aux objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et particulièrement à l'objectif qui vise à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

20. Du point de vue de la population rurale de la zone, cette seconde phase est nécessaire pour consolider les acquis de la première et pour étendre le soutien et les avantages qui en résultent aux collectivités rurales qui ont été exclues du PRODAM. Les bénéficiaires de la première phase ont maintes fois souligné qu'une seconde phase porterait les capacités de leurs organisations jusqu'au point où elles pourront gérer elles-mêmes leur propre développement.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

21. La zone du projet sera la même que pour la première phase; elle couvre une partie importante de l'ancien département de Matam, qui a récemment acquis le statut de province. Les interventions du projet seront concentrées sur les secteurs du Walo situés au nord de la ville de Matam et sur les vastes zones pastorales du Ferlo.

22. La zone se caractérise par un climat sahélien dont la pluviométrie, extrêmement variable, est d'environ 400 mm par an. Les sols lourds, qui correspondent aux sédiments déposés par les crues du fleuve, sont très présents dans les secteurs du Walo. Autrefois, les cultures de décrue prédominaient dans le Walo, mais elles ont sensiblement reculé après la construction du barrage de Manantali. La culture irriguée représente désormais la principale possibilité d'améliorer les revenus agricoles dans la région. Les périmètres irrigués créés par l'administration ont tous été conçus en vue de la riziculture. La première phase a fait apparaître une tendance à la diversification au profit de cultures maraîchères. La densité de population est particulièrement forte dans la zone du projet, où elle dépasse 40 habitants au km².

23. Le Ferlo, avec des sols généralement sableux, occupe environ 75% de la zone du projet. Les activités pastorales nomades et semi-nomades y sont la principale source de revenus. La population, d'une densité inférieure à 3 habitants au km², est extrêmement mobile et plus traditionnelle que dans le Walo.

24. À la différence de la première phase, qui était plus restrictive, toutes les collectivités rurales de la zone du projet pourront bénéficier d'un soutien du projet. Celui-ci intéressera environ 24 communautés villageoises du Walo et 38 communautés pastorales du Ferlo. Près de 200 000 ruraux devraient bénéficier des interventions du projet. Ceux qui en bénéficieront directement sont estimés à 70 000 personnes, rassemblées en quelque 7 000 ménages ruraux, dont un millier approximativement (15%) sont dirigés par des femmes.



25. La population rurale de la zone a difficilement accès aux services sociaux de base. En moyenne, 24% environ disposent de services de santé de proximité, 36% ont une école à moins de 3 km et 43% seulement ont accès à l'eau potable. Les taux d'accès aux services sociaux de base de la population du Ferlo sont encore plus bas, en particulier pour ce qui est de l'eau potable. Concernant la pauvreté, on ne dispose pas de données spécifiques pour la zone du projet mais on peut raisonnablement situer son incidence entre 50 et 55%. L'évaluation nutritionnelle conduite pendant l'évaluation intermédiaire au début de 2002 a montré que l'incidence de la malnutrition chronique parmi les enfants était d'environ 18% au Walo et 28% dans le Ferlo, ce qui correspond aux moyennes nationales pour les zones rurales. Dans les collectivités ayant bénéficié du soutien de la première phase, les taux sont moins élevés, avec respectivement 13% dans le Walo et 25% dans le Ferlo.

B. Objectifs et portée

26. L'objectif de développement du PRODAM-II est d'aider les populations rurales cibles à développer leurs propres capacités d'accroître leurs revenus et d'améliorer durablement leurs conditions de vie.

27. Plus précisément, le projet vise à: a) améliorer la capacité des organisations de bénéficiaires de fournir des services essentiels à leurs membres et de défendre leurs intérêts; b) promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux décisions et activités de la collectivité; c) accroître le potentiel productif agricole et pastoral de la zone du projet de manière durable; et d) accroître et diversifier les revenus ruraux, particulièrement ceux des groupes plus vulnérables.

C. Composantes

28. Le projet sera exécuté au moyen des quatre composantes ci-après: a) développement des capacités des organisations bénéficiaires; b) amélioration du potentiel productif; c) développement d'un système décentralisé de financement rural; et d) coordination, suivi et évaluation du projet.

29. La première composante, **développement des capacités des organisations bénéficiaires** (représentant un montant de 5,0 millions de USD, soit 21% du coût total), vise à donner aux bénéficiaires la possibilité de gérer leur propre développement. Pour y parvenir, il est prévu deux sous-composantes. Celle visant au renforcement des organisations paysannes aidera les populations rurales à consolider ou à créer leurs propres organisations de manière que celles-ci puissent fournir les services essentiels et promouvoir leurs intérêts collectifs auprès des institutions extérieures publiques et privées. L'on s'attachera à élaborer des procédures participatives de diagnostic et d'évaluation comportant des audits des structures et de la gestion financière des organisations paysannes existantes. En outre, des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de formation technique et de gestion seront organisés à l'intention des membres d'environ 190 organisations paysannes. Un appui sera fourni aux organisations fédératives pour les aider à mettre en place et gérer les services clés dont ont besoin leurs organisations membres, ainsi qu'une formation dans des domaines comme les techniques de négociation et la mobilisation des ressources. En matière de techniques et de gestion, le soutien variera en fonction du type d'organisation cible et portera surtout sur les capacités de fonctionnement et d'entretien et sur la gestion financière. Les groupes de femmes et de jeunes bénéficieront de programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) et recevront un appui ciblé pour leurs activités génératrices de revenus. Leur participation aux processus décisionnels et d'exécution sera également encouragée. Par ailleurs, un concours sera apporté pour la diffusion de l'information et la promotion du dialogue et de la concertation au moyen de rencontres, de programmes d'échange et des services de radio rurale établis durant la première phase.

30. La sous-composante relative aux services d'appui agricole et pastoral a pour but d'améliorer durablement le potentiel productif de la zone. Il s'agira d'abord de promouvoir des processus participatifs de fourniture à la demande de connaissances techniques permettant d'améliorer les



pratiques agronomiques de l'agriculture irriguée, de l'agriculture de décrue et de l'agriculture pluviale parmi les agriculteurs Walo et, ensuite, de promouvoir des pratiques améliorées de gestion des parcours et d'élevage parmi les communautés pastorales du Ferlo. Troisièmement, il sera fourni un soutien en matière de commercialisation des produits et de distribution des intrants agricoles.

31. La deuxième composante, **amélioration du potentiel productif** (15,1 millions de USD, 62% du coût total), a pour objet de consolider et de valoriser le potentiel productif de la population rurale dans la zone du projet grâce à la remise en état et/ou la création de périmètres irrigués villageois, d'infrastructures pastorales, de routes rurales d'accès et d'autres infrastructures communautaires essentielles. Les organisations de producteurs détermineront le type d'infrastructures à moderniser et auront la pleine responsabilité du fonctionnement et de l'entretien de leurs infrastructures respectives. Il leur sera aussi demandé de constituer des réserves financières pour le renouvellement de tous les équipements. Le soutien technique et de gestion nécessaire sera fourni dans le cadre de la première composante. Des services techniques spécialisés seront fournis aux communes rurales pour la réalisation de la sous-composante relative aux routes rurales.

32. La troisième composante, **développement d'un système décentralisé de financement rural** (900 000 USD, 4% du coût total), tend à développer le réseau des institutions rurales de microfinancement créé pendant la première phase. À cette fin, il est prévu un programme d'appui opérant dans trois directions. La première série d'activités envisage un soutien aux quatre institutions de microfinancement existantes pour les aider à atteindre une pleine autonomie opérationnelle et financière et à élargir l'éventail de leurs services financiers ainsi qu'à développer leurs capacités de mobilisation des ressources, par exemple en attirant l'épargne des locaux expatriés en Europe et en établissant des arrangements de coopération avec la *Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal* (CNCAS) ou avec d'autres banques. La deuxième série d'activités aidera à créer et à développer environ quatre nouvelles institutions de microfinancement, lorsque des études approfondies de faisabilité feront apparaître une possibilité de viabilité à long terme. Troisièmement, il sera fourni un soutien visant à promouvoir la mise en réseau de ces institutions, éventuellement en les associant à des institutions analogues travaillant dans la zone du projet ou dans les environs.

33. La quatrième composante, **coordination, gestion, suivi et évaluation du projet** (3,3 millions de USD, 14% du coût total), pourvoira à la création et au fonctionnement d'une unité réduite de coordination du projet et d'un système participatif de suivi et d'évaluation axé sur l'acquisition et la gestion des connaissances.

D. Coûts et financement du projet

34. **Coûts du projet.** Le coût total du projet, sur une période de huit ans, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, est estimé à environ 24,3 millions de USD. Les dépenses en devises sont estimées à 5,0 millions de USD, soit 21% du total, les droits et taxes représentant 13% ou l'équivalent de 3,2 millions de USD.

35. **Financement.** La BOAD, qui est l'institution de cofinancement et de coopération depuis la première phase, a déjà approuvé l'octroi au Sénégal d'un prêt de 5,275 milliards de XOF pour cofinancer le projet. Dans ces conditions, le projet sera financé par un prêt du FIDA d'environ 12,5 millions de USD (52%) et par un prêt de la BOAD d'approximativement 7,9 millions de USD (32%). La contribution du gouvernement, droits et taxes inclus, sera d'environ 3,5 millions de USD (15%). Outre des investissements directs dans leurs activités agricoles et non agricoles génératrices de revenus, les bénéficiaires contribueront à concurrence de l'équivalent de 300 000 USD (1%) au coût de remise en état des infrastructures rurales.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Développement des capacités des organisations bénéficiaires	4 521	238	4 759	5	21
B. Amélioration du potentiel productif	11 014	3 291	14 305	23	62
C. Développement d'un système décentralisé de financement rural	750	68	819	8	4
D. Coordination, suivi et évaluation du projet	1 988	1 128	3 116	36	14
Total des coûts de base	18 273	4 725	22 999	21	100
Provision pour aléas d'exécution	350	92	442	21	2
Provision pour aléas financiers	675	172	847	20	4
Total des coûts du projet	19 299	4 989	24 288	21	106

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		BOAD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Développement des capacités des organisations bénéficiaires	4 463	89	-	-	31	1	510	10	5 004	21	246	4 247	510
B. Amélioration du potentiel productif	4 660	31	7 898	52	298	4	2 260	15	15 115	62	3 470	9 385	2 260
C. Développement d'un système décentralisé de financement rural	727	85	-	-	-	-	126	15	853	4	72	655	126
D. Coordination, suivi et évaluation du projet	2 658	81	-	-	-	-	658	20	3 316	14	1 200	1 769	347
Total des décaissements	12 508	52	7 898	32	329	1	3 553	15	24 288	100	4 989	16 056	3 243

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

36. **Passation des marchés.** Les procédures varieront en fonction de la nature des biens et services faisant l'objet des marchés et des montants en jeu. Les marchés de biens et de travaux seront passés conformément aux directives du FIDA. Dans la mesure du possible, les achats seront groupés de manière à obtenir de meilleurs prix et/ou prestations. Les achats de véhicules, matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux, ceux compris entre 50 000 USD et 100 000 USD d'appels d'offres nationaux et ceux d'un montant inférieur à 50 000 USD d'appels d'offres locaux. Les marchés de travaux d'un montant égal ou supérieur à 350 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux, ceux compris entre 50 000 USD et 350 000 USD feront l'objet d'appels d'offres nationaux, et ceux d'un montant inférieur à 50 000 USD seront passés à la suite de procédures de consultations d'entrepreneurs locaux. Pour les petites dépenses récurrentes, il pourra être conclu des marchés de gré à gré. La sélection et le

recrutement des opérateurs partenaires et des consultants se feront conformément aux procédures de la BOAD ayant l'agrément du FIDA.

37. **Décaissements.** Pour faciliter les décaissements et l'exécution du projet, un **compte spécial** en XOF sera ouvert au nom du projet par l'emprunteur auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA. L'allocation d'avance autorisée pour ce compte spécial est de 300 millions de XOF. Dès l'entrée en vigueur du prêt et à la demande de l'emprunteur, un montant équivalant à 300 millions de XOF sera déposé sur ce compte. Les fonds pourront être virés du compte spécial ouvert à Dakar à un compte spécial secondaire ouvert à Matam. Des spécimens des signatures des personnes autorisées à virer des fonds de ces deux comptes spéciaux seront transmis au FIDA et à la BOAD.

38. Le gouvernement prendra toutes dispositions utiles pour la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du projet, y compris au moyen d'ouvertures annuelles de crédits, de l'émission de chèques du Trésor et de l'exonération de droits sur les importations. Les fonds de contrepartie seront déposés sur un **compte de projet**, qui sera également ouvert au nom du projet auprès du Trésor public, et seront gérés conformément aux règles en vigueur au Sénégal. À titre de condition à l'entrée en vigueur du prêt, des crédits correspondant au montant nécessaire pour couvrir la contribution totale en espèces du gouvernement pour la première année d'opérations, soit l'équivalent de 100 000 USD, seront ouverts au budget global d'investissement du gouvernement pour 2003. Comme condition aux décaissements, le gouvernement déposera la moitié de ce montant, soit l'équivalent de 50 000 USD, sur le compte de projet.

39. Les demandes de retrait seront cosignées par le coordonnateur et par le responsable financier du projet avant d'être envoyées au FIDA et à l'institution coopérante par les services compétents du Ministère des finances. Des spécimens des signatures des personnes habilitées à établir les demandes de retrait seront transmis au FIDA et à la BOAD. Les prélèvements sur le compte du prêt seront effectués au vu des états de dépenses se rapportant aux catégories de coûts convenues par le gouvernement, le FIDA et l'institution coopérante. Tous les autres décaissements devront être accompagnés de pièces justificatives complètes.

40. **Comptabilité et vérification des comptes.** L'unité de coordination du projet (UCP) tiendra une comptabilité en partie double satisfaisant aux normes internationales. Les organisations partenaires chargées d'exécuter des aspects déterminés du projet tiendront une comptabilité distincte pour justifier leur utilisation des fonds du projet. Elles recevront des avances sur les futures dépenses dont, au départ, un versement équivalant aux prévisions de dépenses de fonctionnement pour les trois premiers mois. Elles présenteront chaque mois à l'UCP des états de dépenses accompagnés des originaux des pièces justificatives. Après vérification, l'UCP réalimentera les comptes, le cas échéant. Les comptes tant de l'UCP que des organisations partenaires seront examinés périodiquement et/ou à la demande des missions de supervision. Une vérification financière et de la gestion sera effectuée chaque année par un cabinet d'audit de réputation internationale agréé par le FIDA. Le cabinet d'audit exprimera une opinion sur les modalités d'adjudication, sur la légitimité des postes de dépenses imputés au compte spécial et sur l'utilisation des biens et des services financés par le projet. Il fournira également un examen distinct des états de dépenses et du compte spécial. Les honoraires du cabinet d'audit seront payés sur le compte du prêt.

F. Organisation et gestion

41. **Organisation générale.** Le projet sera exécuté avec la participation directe des organisations de producteurs et autres associations de bénéficiaires. Pour les investissements collectifs productifs et les activités individuelles génératrices de revenus, le projet appuiera directement les associations de producteurs, les coopératives féminines et autres formes de microentreprises rurales formelles et informelles. La fourniture de services d'appui aux bénéficiaires et à leurs organisations de base se fera



selon le principe du *faire faire* et dans le cadre d'arrangements contractuels ou coopératifs avec des prestataires de services, privés et publics.

42. **Participation des bénéficiaires.** Des processus participatifs seront utilisés au niveau des organisations paysannes pour garantir une réelle participation des bénéficiaires au diagnostic de leurs problèmes de développement, à l'établissement et à l'exécution des activités de soutien prioritaires, ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité et de l'impact du soutien apporté par le projet. Des engagements explicites seront demandés pour ce qui concerne la participation des groupes traditionnellement marginalisés, comme les femmes et les jeunes, et dûment appliqués, particulièrement pour l'établissement des priorités en matière d'infrastructures et de services publics. Les bénéficiaires auront, par l'intermédiaire des organisations paysannes, la pleine responsabilité du fonctionnement et de l'entretien de toutes les installations remises en état ou créées avec l'appui du projet.

43. **Fourniture de services d'appui.** Des services d'appui seront fournis au moyen d'arrangements contractuels passés avec des prestataires de services privés ou de protocoles de collaboration avec des prestataires de services publics. Dans la mesure du possible, le projet s'appuiera sur les organisations de producteurs pour en faire des partenaires d'exécution, en les aidant, si nécessaire, à renforcer leurs capacités.

44. **Coordination et gestion.** Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage sera l'organisme d'exécution du gouvernement. Aux fins de la mise en œuvre du projet, le Ministère créera une unité réduite de coordination du projet, dotée d'une entière autonomie administrative et financière. L'UCP sera basée dans la zone du projet et sera chargée de coordonner toutes les interventions du projet, d'administrer les marchés et les conventions de collaboration avec les partenaires d'exécution et de gérer les fonds du projet.

45. La supervision générale du projet sera confiée à un comité de pilotage (CP) qui jouera également un rôle de facilitation dans la coordination interinstitutions. Le CP, qui sera placé sous la présidence du Ministre du développement rural ou de la personne désignée par ce dernier, comprendra des représentants des principaux départements - notamment ceux chargés de l'enseignement primaire, de la santé, de l'alphabétisation, des routes rurales et de la condition féminine - et d'un nombre approprié de représentants des organisations de bénéficiaires et des acteurs locaux. Avant le début de chaque année d'exécution, un plan de travail et budget annuel sera soumis, après examen par le CP, à la BOAD et au FIDA pour observations et approbation.

46. **Partenariats et coordination avec d'autres projets.** Pour l'exécution du projet, on s'efforcera d'établir des arrangements de coopération avec d'autres donateurs et des organisations non gouvernementales (ONG) opérant dans la zone du projet et dans d'autres régions du pays afin de promouvoir des synergies et des échanges de données d'expérience et d'éviter un chevauchement des activités. Compte tenu des fortes complémentarités, un partenariat sera officiellement institué avec le PSAOP de la Banque mondiale, avec le PNIR cofinancé par la Banque mondiale et le FIDA, et avec le PROMER financé par le FIDA.

47. **Suivi et évaluation.** Le système de suivi et d'évaluation du projet est conçu de manière à faire partie intégrante du processus d'exécution. Il reposera en premier lieu sur les données de référence rassemblées au moyen des processus de diagnostic participatif utilisés pour définir les programmes d'appui destinés aux organisations de producteurs. Ces données seront complétées par une mise à jour de l'enquête nutritionnelle conduite pendant l'évaluation intermédiaire. Les indicateurs clés seront mesurés périodiquement grâce aux auto-évaluations annuelles effectuées par toutes les organisations de producteurs ciblées dans le cadre de leurs exercices annuels de programmation. En outre, chacune des organisations retenues devra concevoir son propre système de suivi interne afin d'évaluer périodiquement les interventions et leurs résultats. Ce dispositif servira à mettre en place un système décentralisé de gestion des savoirs. Pour cela, l'unité de coordination identifiera et diffusera



périodiquement les meilleures pratiques. Les prestataires de services apporteront le soutien nécessaire à la mise en place et au fonctionnement de ces dispositifs.

48. Au niveau du projet, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale seront réalisées de manière participative et mettront spécialement en lumière les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de développement du projet. Elles étudieront aussi en détail l'impact du projet sur les différentes catégories de bénéficiaires et apprécieront l'efficacité des modalités d'exécution. Une deuxième évaluation nutritionnelle sera conduite à la fin du projet pour examiner les progrès accomplis en vue de réduire l'incidence de la malnutrition chronique. Il est prévu également d'effectuer des évaluations thématiques ainsi que de fournir un soutien technique et une formation pour la mise en place, le fonctionnement et l'utilisation des systèmes participatifs de suivi et d'évaluation.

G. Justification économique

49. **Avantages pour les bénéficiaires.** Les avantages escomptés du projet sont, entre autres, les suivants: a) renforcement réel des capacités des populations rurales de gérer leur propre développement; b) durabilité accrue de la base productive et amélioration appréciable des pratiques de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement; c) accroissement durable des revenus ruraux, en particulier pour les femmes et les jeunes.

50. **Groupes cibles du FIDA et impact sexospécifique.** Les femmes et les jeunes bénéficieront d'une stratégie explicite d'autonomisation qui contribuera à: a) renforcer leur participation aux décisions concernant le développement local, en particulier celles qui touchent aux infrastructures et services de base; b) développer leur capital social grâce à un soutien destiné à renforcer les capacités de leurs organisations de base et à des programmes d'IEC ciblés; et c) développer leurs activités rémunératrices par l'identification d'opportunités, la diffusion de connaissances techniques et de gestion et un élargissement de l'accès aux marchés et à des services financiers appropriés.

51. **Analyse économique et financière.** Une analyse économique détaillée tenant compte des contraintes et opportunités existantes et potentielles des marchés a montré que la plupart des activités productives qui seront appuyées par le projet auront un rendement économique et financier élevé. Le taux de rentabilité interne cumulé de tous les investissements productifs financés par le projet est estimé à environ 18% et se montre peu sensible à un accroissement des coûts et une diminution des avantages. Quoique d'intérêt douteux pour un projet de ce type, le taux global de rentabilité interne du projet est estimé à environ 22% et se montre lui aussi peu sensible à un accroissement des coûts ou à une diminution des avantages.

52. **Durabilité.** Le projet est conçu en vue de favoriser la consolidation et/ou l'établissement d'organisations de bénéficiaires qui assumeront des responsabilités accrues en matière de développement local. Des dispositions explicites seront prises pour l'éventuelle dévolution à ces organisations de responsabilités concernant le fonctionnement et l'entretien des infrastructures. La durabilité sera également renforcée par le développement de services agricoles d'appui progressivement gérés et financés par les bénéficiaires. Un aspect essentiel du projet concerne sa particulière préoccupation pour la durabilité du capital social et physique qu'il contribuera à constituer au profit des collectivités cibles. D'autres aspects importants concernent la promotion systématique de pratiques rationnelles de gestion des ressources naturelles dans les activités agricoles, l'adoption de mesures de lutte contre l'érosion et la remise en état des plantations arborées naturelles. La durabilité des institutions sera encouragée en développant le capital social des groupes vulnérables et les capacités techniques et de gestion de tous les acteurs clés du développement local. L'appui du projet en faveur de l'émergence d'intermédiaires financiers et autres prestataires de services contribuera aussi à la durabilité institutionnelle.

H. Risques

53. Deux risques peuvent être envisagés, qui pourraient affecter les résultats du projet. Le premier est lié aux pressions potentielles que l'administration régionale nouvellement créée pourrait exercer sur les ressources logistiques du projet. Ce risque a une probabilité moyenne de se concrétiser dans les deux premières années de l'exécution du projet. Il peut être atténué si l'on maintient en place l'équipe de gestion de la première phase, qui a noué de bonnes relations avec toutes les institutions locales et jouit d'une grande estime dans la zone. Le second risque, peu probable mais sérieux, touche à la possibilité d'infiltration et/ou de mainmise sur les organisations des producteurs, en particulier sur leurs structures fédératives, de la part de factions politiques locales. Le projet atténuera ce risque en développant une culture de la prestation des services et des pratiques de bonne gouvernance et en responsabilisant toutes les organisations de producteurs appuyées par le projet.

I. Impact sur l'environnement

54. Une analyse de la situation et de l'impact écologiques a été faite pour le présent projet, qui a été classé dans la catégorie B. Elle a abouti à la conclusion que la plupart des activités envisagées auront un impact positif sur l'environnement car elles favoriseront une meilleure utilisation et gestion des ressources naturelles, particulièrement dans les zones pastorales vulnérables du Ferlo. Une des interventions du projet, la sous-composante routes d'accès rurales, pourrait avoir un effet négatif sur l'environnement dans la mesure où elle facilitera l'accès à des zones forestières protégées. Des dispositions tendant à atténuer ce risque ont été incorporées dans le projet sous forme de larges campagnes de sensibilisation auprès des bénéficiaires, d'un soutien technique et de l'application de critères rigoureux de sélection.

J. Aspects novateurs

55. Par rapport à la phase I, le projet introduira au moins un aspect novateur important, à savoir une stratégie explicite de désengagement de la structure d'appui du projet, fondée d'une part sur le fait que les organisations de bénéficiaires seront systématiquement incitées à assumer des responsabilités croissantes dans le domaine technique ainsi qu'en matière de gestion et de financement et, d'autre part, sur la dévolution progressive et concomitante de ces responsabilités.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

56. Un accord de prêt entre la République du Sénégal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

57. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

58. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

59. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Sénégal un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 150 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} février 2043 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 12 mars 2003)

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (l'Agent principal du projet) les fonds du prêt conformément aux dispositions des programmes de travail et de budget annuels (PTBA) et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le projet. Le Gouvernement s'assure également que les fonds provenant du prêt BOAD sont mis à la disposition de l'unité de gestion du projet (UGP) conformément aux dispositions des PTBA.
2. La contribution du Gouvernement au financement du projet est évaluée à la somme en FCFA équivalente à 3 557 000 USD.
 - a) Ce montant représente l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Gouvernement au moyen d'exonération ou en ayant recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor.
 - b) Ce montant représente également la participation du Gouvernement aux coûts de fonctionnement du projet sous forme de fonds de contrepartie. Ces fonds de contrepartie seront inscrits au programme triennal d'investissement public (PTIP). Le Gouvernement mettra à la disposition de l'UGP la somme en FCFA équivalente à 100 000 USD pour couvrir les besoins de la première année du projet. Un premier versement en FCFA équivalent à 50 000 USD sera effectué lors de l'entrée en vigueur. Par la suite, le Gouvernement reconstituera annuellement le compte de projet en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils seront prévus dans le PTBA relatif à l'année du projet considérée.
3. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et ses avenants.
4. Le dispositif de suivi et d'évaluation sera construit sur la base des processus de diagnostic participatif à réaliser lors du démarrage du projet et sur les évaluations participatives annuelles. Ce dispositif sera complété par deux enquêtes nutritionnelles et intégrera également d'autres informations.

Suivi interne. Chacune des Parties au projet devra procéder à la mise en place d'un dispositif de suivi interne conçu comme un guide et précisant les modalités de collecte, d'enregistrement et d'analyse des informations pertinentes à la mise en œuvre des activités dont elle est responsable. Le responsable du suivi-évaluation devra consolider l'ensemble de ces informations dans des rapports semestriels et annuels qui seront transmis à l'Agent principal du projet et au FIDA.



Évaluations. Des évaluations participatives, l'une à mi-parcours et l'autre finale, seront sous-traitées à des prestataires externes à la mise en œuvre du projet. Ces évaluations serviront de support aux examens à mi-parcours et final.

Système d'émulation. Le dispositif de suivi et d'évaluation servira de support à un système d'émulation et de promotion des bonnes pratiques des organisations paysannes et des caisses populaires d'épargne et de crédit en termes de mise en œuvre de leurs programmes.

5. Le Gouvernement veille à ce que le personnel du projet soit assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur le territoire de la République du Sénégal.
6. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de la République du Sénégal. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment, aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.
7. Aucun retrait du compte de prêt ne sera effectué avant que:
 - a) Le compte de projet n'ait été ouvert et que la somme en FCFA équivalente à 50 000 USD, représentant 6 mois de dépenses, n'y ait été déposée.
 - b) Le Manuel de gestion financière et comptable n'ait été approuvé.
8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:
 - a) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire de la République du Sénégal, et acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.
 - b) L'UGP et le CP ont été créés par arrêté du Ministère de l'agriculture et de l'élevage.
 - c) Le Directeur du projet et le Responsable administratif et financier ont été sélectionnés.
 - d) Le montant des fonds de contrepartie a été inscrit au PTIP.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

SENEGAL

Land area (km² thousand) 2000 1/	193	GNI per capita (USD) 2000 1/	500
Total population (million) 2000 1/	9.5	GNP per capita growth (annual%) 2000 1/	2.3
Population density (people per km²) 2000 1/	50	Inflation, consumer prices (annual%) 2000 1/	0.7
Local currency	CFA Franc BCEAO (XOF)	Exchange rate: USD 1 =	XOF 662
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-99 2/	2.7	GDP (USD million) 2000 1/	4 372
Crude birth rate (per thousand people) 2000 1/	38 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/ 1980-90	3.1
Crude death rate (per thousand people) 2000 1/	13 a/	1990-99	3.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 2000 1/	67 a/	Sectoral distribution of GDP 2000 1/	
Life expectancy at birth (years) 2000 1/	52 a/	% agriculture	18 a/
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% industry	26 a/
Poor as% of total rural population 2/	n.a.	% manufacturing	17 a/
Total labour force (million) 2000 1/	4.3	% services	56 a/
Female labour force as% of total 2000 1/	43	Consumption 2000 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as% of GDP)	11 a/
School enrolment, primary (% gross) 2000 1/	71 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as% of GDP)	76 a/
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2000 1/	63	Gross domestic savings (as% of GDP)	13 a/
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 418	Merchandise exports 2000 1/	1 020
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2000 1/	23 a/	Merchandise imports 2000 1/	1 570
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2000 1/	22 a/	Balance of merchandise trade	-550
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as% of GDP) 2000 1/	4.5	before official transfers 1999 1/	-377
Physicians (per thousand people) 1999 1/	0.04	after official transfers 1999 1/	-308
Population using improved water sources (%) 1999 4/	78	Foreign direct investment, net 1999 1/	177 a/
Population with access to essential drugs (%) 1999 4/	66	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 1999 4/	70	Overall budget deficit (including grants) (as% of GDP) 1999 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 1/	n.a.
Food imports (% of merchandise imports) 1999 1/	29	Total external debt (USD million) 1999 1/	3 705
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1998 1/	120	Present value of debt (as% of GNI) 1999 1/	53
Food production index (1989-91=100) 2000 1/	120.8	Total debt service (% of exports of goods and services) 1999 1/	15.9
Cereal yield (kg per ha) 2000 1/	746	Lending interest rate (%) 2000 1/	n.a.
Land Use		Deposit interest rate (%) 2000 1/	3.5
Arable land as% of land area 1998 1/	11.6		
Forest area (km ² thousand) 2000 2/	62		
Forest area as% of total land area 2000 2/	32.2		
Irrigated land as% of cropland 1998 1/	3.1		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database

2/ World Bank, *World Development Indicators*, 2001

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

4/ UNDP, *Human Development Report*, 2001

PREVIOUS IFAD FINANCING TO SENEGAL

Project Loan	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Approved Loan Amount (SDR)	Disbursement (as% of approved amount)
I-26-SE	Integrated Rural Development Project of M'Bour Louga	IFAD	AfDB	HC	18 Dec 79	13 Jul 81	30 Jun 90	10400000	56
I-315-SE	Village Organization and Management Project	IFAD	BOAD	HC	02 Dec 92	13 Aug 93	31 Dec 99	5800000	73
S-15-SE	Agro-forestry Development Project	IFAD	BOAD	HC	30 Nov 88	07 Nov 89	30 Jun 98	8300000	90
S-18-SE	Second Small Rural Operations Project	WB/IDA	WB/IDA	HC	13 Sep 89	05 Mar 90	30 Jun 99	5100000	51
S-30-SE	Agricultural Development Project in Matam	IFAD	BOAD	HC	11 Dec 91	27 Apr 93	31 Dec 00	11700000	93
I-402-SN/ S-47-SN	Rural Microenterprise Project	IFAD	BOAD	HC	06 Dec 95	03 Jan 97	31 Mar 03	5000000	55
I-462-SN	Village Management and Development Project	IFAD	BOAD	HC	04 Dec 97	09 Aug 99	30 Jun 07	6900000	15
I-489-SN	Agroforestry Project to Combat Desertification	IFAD	WB/IDA	HC	02 Dec 98	01 Sep 99	31 Dec 05	5850000	26
I-524-SN	National Rural Infrastructure Project	WB/IDA	WB/IDA	HC	09 Dec 99	08 Feb 01	30 Sept 05	5400000	14
I-546-SN	Village Organization and Management Project – Phase II	IFAD	BOAD	HC	06 Dec 00	16 July 01	31 Mar 09	10700000	6



CADRE LOGIQUE

Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
1. Objectif de développement Développer les capacités des populations rurales de la zone à améliorer de manière durable leurs niveaux et conditions de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes nutritionnelles 	
2. Objectifs spécifiques a. Améliorer la capacité des organisations paysannes à entreprendre et gérer des activités collectives, à défendre les intérêts de leurs membres, et à promouvoir la participation des femmes et des jeunes à leur sein :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage d'organisations des producteurs mixtes qui assurent d'une manière régulière le fonctionnement et l'entretien des infrastructures, et la constitution de réserves pour le renouvellement des équipements 2. Pourcentage de GIE féminins et d'associations de jeunes ayant réalisée une activité collective 3. Nombre de femmes alphabétisées 4. Pourcentage de femmes et de jeunes dans les organes décisionnels et d'exécution des OP mixtes 	Comptabilité des GIE et des comités de gestion des forages Évaluations participatives des OP Évaluations thématiques (femmes et jeunes) Rapports annuels d'activités Revues à mi-parcours et finale	Interférences des autorités régionales Récupération politique des organisations paysannes
b. Augmenter d'une manière durable le potentiel productif agropastoral	<ol style="list-style-type: none"> 5. Superficies aménagées pour l'irrigation 6. Taux d'exploitation des superficies irrigables 7. Taux de couverture du ferlo par les unités pastorales 	Enquêtes annuelles sur la mise en valeur des terres irriguées Rapports de suivi du CSE Revues à mi-parcours et finale Rapports annuels d'activités	
c. Promouvoir l'augmentation et la diversification des revenus des groupes vulnérables	<ol style="list-style-type: none"> 8. Nombre de femmes et jeunes dont le revenu moyen augmenté de 50% 9. Pourcentage du revenu moyen des femmes et des jeunes provenant d'activités non agricoles 	Évaluations thématiques Revue à mi-parcours et finale Rapports annuels d'activités	
d. Développer des services financiers de proximité	<ol style="list-style-type: none"> 10. Nombre de ménages ayant obtenu des crédits 11. Nombre de ménages ayant un compte d'épargne 12. Nombre de femmes et jeunes ayant obtenu des crédits 	Évaluations thématiques Rapports annuels des CAPEC et de la CNCAS Revue à mi-parcours et finale	





Description sommaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses et risques
3. Résultats par composante			
Composante 1: Développement des capacités des organisations paysannes			
Sous-composante 1-1: Appui au renforcement des capacités des organisations paysannes			
<ul style="list-style-type: none"> Les programmes de consolidation et de réhabilitation institutionnelle sont réalisés avec succès et dans le délai pour 102 GIE mixtes du Walo, 45 GIE féminins, 30 associations de jeunes et 12 associations pastorales La fédération AKNB réussit sa consolidation institutionnelle et prend en charge des missions pérennes au profit de ses membres Des dispositifs d'information, de concertation, et d'échange d'expérience sont mis en œuvre pour appuyer le développement des activités productrices et la promotion des groupes cibles La radio rurale élargit sa gamme de programmes (prix, marchés, programmes spécifiques d'IEC, etc...) et devient financièrement autonome 	<ol style="list-style-type: none"> Nombre et pourcentage d'OP ayant complété leur programme de consolidation / réhabilitation Nombre et pourcentage ayant atteint le niveau C en matière de capacités techniques et de gestion L'AKNB atteint le niveau C en matière de capacités techniques et de gestion Liste des missions prises en charge et dates de prise en charge Nombre d'ateliers de concertation et de visites d'échanges Négociations réussies par l'AKNB Liste des types de programmes diffusés, destinataires et dates de 1ère diffusion Date d'autonomie financière de la radio 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations participatives annuelles et thématiques Revue à mi-parcours et finale Rapports annuels Rapports techniques et financiers des associations et de la radio rurale 	Récupération politique des organisations paysannes
S/C1-2 : Appui au développement agricole et pastoral			
<ul style="list-style-type: none"> Les dispositifs d'appui à la production agricole permettent de l'intensifier et de la diversifier Les dispositifs d'appui à la production pastorale permettent d'augmenter la capacités productive des parcours du Ferlo, d'améliorer les performances de l'élevage et d'améliorer la protection environnementale des zones du ferlo L'accès aux marchés est facilité 	<ol style="list-style-type: none"> Taux de mise en valeur des PIV (1.4) Pourcentage des superficies cultivées utilisées par des cultures non rizicoles (33%) Le rendement du riz d'hivernage (> 5 tonnes/ha) Les rendements maraîchers (+50%) Nombre de plans de gestion de parcours mis en œuvre (12) Les taux de croissance et d'exploitation du cheptel Incidence des feux de brousse Pourcentage commercialisé de riz, de céréales traditionnelles et de produits maraîchers 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations participatives annuelles et thématiques Enquêtes objectives Revue à mi-parcours et finale Rapports annuels du CSE Enquêtes sur les marchés et les prix 	<p>Collaboration effective avec l'ANCAR</p> <p>Collaboration effective avec le CSE</p>

Composante 2 : Amélioration du potentiel productif			
Sous-composante 2-1: Désenclavement du Walo			
<ul style="list-style-type: none"> Le programme de pistes et d'ouvrages de franchissement permet de désenclaver les zones de production du Walo 	29. Dates de mise en service des ouvrages 30. Quantités de produits agricoles écoulés hors des zones nouvellement désenclavées	<ul style="list-style-type: none"> PV de réception des ouvrages Enquêtes sur les marchés et les prix 	
Sous-composante 2-2 : Fonds d'appui aux investissements productifs			
<ul style="list-style-type: none"> Environ 60 PIV sont réaménagés dans le Walo D'autres infrastructures productives sont mises en place dans le Diéri et le Ferlo Les infrastructures productives aménagées sont entretenues correctement et régulièrement 	31. Nombre de PIV et superficies aménagées 32. Type et nombre d'infrastructures mises en place 33. Superficies aménagées en cultures de décrue 34. Type et nombre d'aménagements entretenus correctement et régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> PV de réception des ouvrages Évaluation thématique sur l'entretien Revue à mi-parcours et finale Rapports annuels 	
Sous-composante 2-3 : Infrastructures pastorales			
<ul style="list-style-type: none"> 2 forages pastoraux réhabilités 2 forages pastoraux nouveaux mis en place Infrastructures complémentaires mises en place Les infrastructures pastorales sont entretenues correctement et régulièrement 	35. Type et nombre d'infrastructures pastorales mises en place 36. Type et nombre d'infrastructures pastorales entretenus correctement et régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> PV de réception des ouvrages Évaluation thématique sur l'entretien Revue à mi-parcours et finale Rapports annuels 	
Composante 3 : Développement de services financiers de proximité			
<ul style="list-style-type: none"> Consolidation des 4 CAPEC existantes et mise en place de 4 nouvelles Mise en place / consolidation du réseau de CAPEC Élargissement de la gamme de services financiers 	37. Nombre de CAPEC ayant atteint l'autonomie financière 38. Date où le réseau de CAPEC atteint l'autonomie financière 39. Types de nouveaux services financiers et dates de mise en service	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations thématiques Rapports techniques et financiers des CAPEC Revue à mi-parcours et finale Rapports annuels 	



Composante 4 : Coordination, gestion, et suivi-évaluation de la mise en œuvre			
Sous-composante 4-1 : Coordination de la mise en œuvre et gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> • La programmation des interventions du projet se fait correctement et dans les délais requis • L'ensemble des interventions du projet sont réalisées efficacement et dans les délais • Les ressources du projet sont gérées d'une manière transparente • la structure du projet se désengage avant la fin de la 7ème année 	40. Nombre de PTBA de qualité et soumis à temps au gouvernement et aux bailleurs de fonds 41. Écarts entre prévisions et réalisations 42. Tenue de la comptabilité et des documents de gestion des moyens du projet 43. Dates effective d'achèvement des contrats du personnel technique de l'UGP	<ul style="list-style-type: none"> • PTBA • Rapports annuels • Évaluations thématiques • Revue à mi-parcours • Évaluation finale (OE) Interférences des autorités régionales
Sous-composante 4-2 : Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Des systèmes participatifs de suivi et évaluation deviennent la base de la programmation annuelle pour tous les acteurs du projet • Le système d'émulation permet de diffuser les leçons de l'expérience • Les rapports d'activités du projet sont de bonne qualité et sont élaborés dans les délais 	44. Pourcentage des OP qui effectuent des évaluations participatives annuelle 45. Type et nombre d'innovations / leçons diffusées dans la zone du projet 46. Nombre de RA de qualité soumis à temps au gouvernement et aux bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • PTBA • Rapports annuels • Évaluations thématiques • Revue à mi-parcours • Évaluation finale (OE)
4. INTRANTS			
Composantes et Sous-Composantes		Intrants: Coût des composantes	
Composante 1 : Développement des Capacités des organisations paysannes		4,8 millions de dollars E.-U.	
Composante 2 : Amélioration du potentiel productif		15,1 millions de dollars E.-U.	
Composante 3 : Développement de services financiers de proximité		0,7 millions de dollars E.-U.	
Composante 4 : Coordination, Suivi et Évaluation de la Mise en Œuvre		2,9 millions de dollars E.-U.	

COÛTS ET FINANCEMENT

Coûts du Projet par catégorie de dépenses

	FIDA		BOAD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	(Hors taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Mon tant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Développement des capacités													
Dévelop. des capacités des organisations paysannes	2,640	88.0	-	-	31	1.0	328	10.9	2,999	12.3	11	2,752	236
Appui conseil au développement agricole et pastoral	1,709	85.3	-	-	-	-	296	14.7	2,004	8.3	235	1,495	274
Sous-total Développement des capacités	4,349	86.9	-	-	31	0.6	624	12.5	5,004	20.6	246	4,247	510
B. Développement du potentiel productif													
Désenclavement du Walo	-	-	4,133	84.7	-	-	744	15.3	4,876	20.1	975	3,158	744
Fonds d'appui aux investissements productifs	4,660	58.3	1,866	23.3	298	3.7	1,174	14.7	7,998	32.9	2,047	4,777	1,174
Aménagement pastoraux	-	-	1,899	84.8	-	-	342	15.3	2,241	9.2	448	1,451	342
Sous-total Développement du potentiel productif	4,660	30.8	7,898	52.2	298	2.0	2,260	14.9	15,115	62.2	3,470	9,385	2,260
C. Développement des services financiers de proximité	727	85.3	-	-	-	-	126	14.7	853	3.5	72	655	126
D. Coordination et gestion													
Coordination et gestion	1,941	81.6	-	-	-	-	438	18.4	2,379	9.8	755	1,354	271
Suivi-évaluation	828	88.3	-	-	-	-	110	11.7	937	3.9	446	415	76
Sous-total Coordination et gestion	2,768	83.5	-	-	-	-	548	16.5	3,316	13.7	1,200	1,769	347
Total des décaissements	12,505	51.5	7,898	32.5	329	1.4	3,557	14.6	24,288	100.0	4,989	16,056	3,243

7



Plan de financement par composante

	(000 FCFA)			(000 US\$)			% en devise	% des coûts de base
	Monnaie Locale	Devise	Total	Monnaie Locale	Devise	Total		
I. Coûts d'investissement								
A. Génie Civil								
Aménagement des périmètres irrigués	3,669,820	917,455	4,587,275	5,544	1,386	6,929	20	30
Aménagements pastoraux	997,588	249,397	1,246,985	1,507	377	1,884	20	8
Infrastructure de désenclavement	2,401,040	600,260	3,001,300	3,627	907	4,534	20	20
Autres bâtiments	80,770	58,130	138,900	122	88	210	42	1
Sous-total Génie Civil	7,149,218	1,825,242	8,974,460	10,799	2,757	13,557	20	59
B. Équipements et moyens de transport								
Équipements	143,109	454,017	597,126	216	686	902	76	4
Moyens de transport	72,206	185,672	257,878	109	280	390	72	2
Sous-total Équipements et moyens de transport	215,315	639,689	855,004	325	966	1,292	75	6
C. Formation, Études et Assistance technique								
Formation	1,360,069	20,748	1,380,817	2,054	31	2,086	2	9
Études et assistance technique	390,632	272,821	663,453	590	412	1,002	41	4
Conventions	1,392,685	72,000	1,464,685	2,104	109	2,213	5	10
Sous-total Formation, Études et Assistance technique	3,143,386	365,569	3,508,955	4,748	552	5,301	10	23
D. Subvention fonctionnement CAPEC/OP	90,800	-	90,800	137	-	137	-	1
Total des coûts d'investissement	10,598,719	2,830,500	13,429,219	16,010	4,276	20,286	21	88
II. Dépenses renouvelables								
A. Salaires et indemnités	1,189,080	-	1,189,080	1,796	-	1,796	-	8
B. Entretien et fonctionnement								
Entretien des bâtiments	17,378	5,793	23,170	26	9	35	25	-
Entretien des équipements	25,125	25,125	50,250	38	38	76	50	-
Entretien et fonctionnement véhicules	141,217	141,217	282,433	213	213	427	50	2
Frais divers de gestion	125,500	125,500	251,000	190	190	379	50	2
Sous-total Entretien et fonctionnement	309,219	297,634	606,853	467	450	917	49	4
Total des dépenses renouvelables	1,498,299	297,634	1,795,933	2,263	450	2,713	17	12
Total des coûts de base	12,097,018	3,128,134	15,225,152	18,273	4,725	22,999	21	100
Provision pour aléas matériels	231,804	60,689	292,493	350	92	442	21	2
Provisions pour aléas financiers	622,637	158,929	781,567	675	172	847	20	4
Total des coûts du projet	12,951,460	3,347,752	16,299,212	19,299	4,989	24,288	21	106





ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

A. Organisation du Projet et agences d'exécution

1. L'agence d'exécution du projet sera le Ministère chargé de l'Agriculture, qui délèguera la mise en œuvre proprement dite à une **unité de gestion du projet (UGP)**. La mise en œuvre du projet sera basée sur **le faire – faire et la facilitation**. Ceci implique que l'unité de gestion du projet serait conçue comme une unité légère, dont les missions principales seront la programmation et la coordination, la gestion des contrats, le contrôle de qualité et le suivi de la mise en œuvre. Pour tout appui susceptible d'être apporté par d'autres projets et programmes, notamment par le PROMER, le PNIR, ou le PSAOP, le projet se limitera à un rôle de liaison/facilitation.

2. Les autres agences d'exécution partenaires seront les OP et les CAPEC, chacune pour les questions qui les concernent. Les relations seront régies par le principe du partenariat systématique entre les organisations des bénéficiaires et l'UGP. Les modalités de collaboration seront formalisées et seront basées sur des critères d'éligibilité prédéfinis, connus, et accepté par ces acteurs et un dispositif conjoint d'évaluation et de contrôle.

3. **La mise en œuvre** proprement dite des appuis sera assurée par le biais de contrats avec des prestataires de services ou de travaux du secteur privé (bureaux d'étude, ONG, entreprises) et/ou des protocoles de collaboration avec des services à caractère public.

B. Pilotage, coordination et gestion du projet

4. **Pilotage et Coordination du Projet.** Le Ministère chargé de l'Agriculture mettra en place une UGP, qui sera dotée de l'autonomie administrative et financière et installée à Matam. L'UGP aura pour principales missions:

- la programmation des interventions et l'élaboration des programmes de travail et budgets annuels (PTBA);
- la préparation, la gestion et le suivi des contrats avec les prestataires du secteur privé et associatif, et des conventions de collaboration avec les partenaires publics;
- la coordination entre les divers intervenants dans la mise en œuvre et la supervision générale des prestations et services fournis;
- la gestion administrative et financière des moyens du projet;
- la représentation du projet dans ses relations avec les institutions publiques et privées, et l'animation des instances de concertation et de coordination au niveau provincial et local,
- la coordination des dispositifs de suivi et d'évaluation du projet, et la préparation des rapports d'activité et leur transmission aux instances concernées (ministère, institution coopérante et bailleur de fonds).

5. L'UGP aura à sa tête un coordinateur nommé par le Ministère chargé de l'agriculture après approbation du FIDA. Le renouvellement ou le remplacement du coordinateur sera fait selon des procédures agréées par le FIDA. Le recrutement du personnel technique, de gestion et d'administration sera du ressort du coordinateur, et sera effectué sur la base d'appels à la concurrence. L'ensemble du personnel clé de l'UGP, y compris le coordinateur, sera recruté sur la base de contrats de deux ans renouvelables.

6. Un **Comité de Pilotage (CP)** sera mis en place avec pour rôle l'orientation et le suivi a posteriori des activités du projet, ainsi que la facilitation de la coordination inter-institutionnelle. Le



CP sera placé sous la présidence du Ministre chargé de l'Agriculture, ou de son représentant, et sera composé d'un nombre limité de membres représentant d'une part les bénéficiaires, et d'autre part les principaux services et institutions concernés par le projet. Le CP se réunira une fois par an en séance ordinaire, pour l'examen des rapports annuels d'activités, et la validation des PTBA avant leur soumission à l'institution coopérante et aux bailleurs de fonds. Le coordinateur du projet en assurera le secrétariat.

Gestion financière

7. La gestion financière du projet sera assurée par l'UGP. Outre la tenue des comptes du projet, l'UGC sera chargée de: (a) mise en place d'un système comptable et de gestion des fonds du projet, b) la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des PTBA; c) des procédures de mobilisation des fonds de contrepartie; d) la gestion du compte spécial; e) l'enregistrement comptable des opérations financières du projet, la préparation des états financiers annuels, et la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable du projet; et f) la programmation des audits annuels, la transmission des rapports d'audits au gouvernement et au FIDA, et la mise en œuvre des recommandations y incluses.

8. Un arrêté du Ministre chargé de l'agriculture fixera: a) le mandat et la composition du CP; et b) le mandat et la composition de l'UCG, les responsabilités et les qualifications du personnel - clé, et les modalités de recrutement. L'UCG sera installée à Matam, et disposera des bâtiments et moyens de travail utilisés durant la première phase.

C. Arrangements institutionnels et responsabilités

9. Quatre opérateurs partenaires seront sélectionnés dans le secteur privé seront contractualisés pour la fourniture d'appuis capacitaires qui s'étalent sur plusieurs années. Deux seront responsables d'appuyer les OP du Walo et celles du Ferlo dans la réalisation des diagnostics participatifs et l'élaboration des plans de consolidation ou de réhabilitation institutionnelle, les évaluations participatives et le suivi des appuis capacitaires. Un troisième opérateur sera responsable des appuis ciblés aux organisations de femmes et de jeunes, et le quatrième aura la charge des appuis capacitaires aux CAPEC. La mise au point de la méthodologie opérationnelle pour la conduite des processus participatifs de diagnostic et de planification, et la formation des cadres des opérateurs partenaires à cette méthodologie sera réalisée dans le cadre d'un protocole de collaboration entre le projet et l'École Nationale d'Économie Appliquée (ENEA).

10. D'autres prestataire de services pourront être mobilisés au fur et à mesure des besoins spécifiques en appuis techniques spécialisés (alphabétisation, formations techniques et de gestion, expertises ponctuelles, études thématiques, études de faisabilité, études de marché, appui aux activités génératrices de revenus, etc.).

11. Les dispositions spécifiques pour **la mise en œuvre de la composante B** sont précisées au sein des sections portant sur la description de ses sous composantes. Il en ressort notamment que l'éligibilité des investissements productifs (PIV) et des infrastructures pastorales sera déterminée en deux étapes. La première, la pré-sélection, qui constitue un préalable au lancement des études de faisabilité, pourra être effectuée suite à la conduite du diagnostic participatif et requiert notamment l'adoption par l'OP de son plan de consolidation ou de réhabilitation institutionnelle. La deuxième étape, qui constitue un préalable aux appels d'offres pour les travaux et/ou équipements, requiert notamment que l'OP ait réalisé une partie de son plan de consolidation/ réhabilitation, et s'engage au respect strict du cahier des charges techniques et financières afférent aux investissements proposés.

12. Un manuel de mise en œuvre du projet dans le cadre du don SOF d'appui au démarrage du projet. Le manuel précisera notamment les dispositions afférentes aux relations entre l'UGP, les OP et CAPEC, qui seront élaborées en pleine collaboration avec ces dernières.



D. Modalités de participation des bénéficiaires

13. Le dispositif de mise en œuvre sera basé sur la participation active de l'ensemble des populations rurales de la zone, notamment par le biais de leurs structures associatives, OP et CAPEC. Outre les activités qui leur sont propres, ces structures représenteront les intérêts de leurs membres notamment vis à vis des prestataires de travaux et de service, et dans les négociations avec d'autres agents économiques. Elles seront également responsables de la réalisation d'activités collectives dont leurs membres les ont chargées et pour lesquelles elles disposent des capacités requises.

14. Les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, participeront via leurs propres organisations spécialisées. De plus, le projet encouragera l'augmentation progressive, mais significative, de leur degré de représentation au sein des organes décisionnels et de gestion lors de la préparation des audits organisationnels et des plans de consolidation et de réhabilitation institutionnelle des organisations de type mixte ou à caractère communautaire.

15. Comme dans la première phase, les assemblées générales des OP et des CAPEC seront les organes décisionnels pour les questions de stratégies institutionnelles et pour les programmes d'activités annuels et/ou pluriannuels. Les organes de gestion de ces organisations seront responsables des propositions de programmes, et une fois ces derniers approuvés et mis en œuvre, ces organes devront rendre compte à leurs assemblées générales de l'état d'avancement dans l'exécution des activités et présenter les comptes et bilans financiers de l'organisation.

E. Suivi et Évaluation

16. Le système de suivi et d'évaluation devra répondre aux besoins de gestion interne et de supervision de tous les acteurs du projet, du FIDA et du gouvernement. Le dispositif de suivi et d'évaluation sera construit sur la base des processus de diagnostic participatif à réaliser lors du démarrage du projet, qui permettront notamment d'établir les situations initiales de référence des OP et communautés ciblées, et sur les évaluations participatives annuelles. Le système sera donc intégré au dispositif d'intervention du projet afin de servir de base à la programmation annuelle des activités et à l'apprentissage continu.

17. Ce dispositif sera complété par une enquête nutritionnelle à réaliser durant la première année, et une deuxième enquête à réaliser en fin de projet afin de mesurer l'impact nutritionnel du projet. Le dispositif intègrera aussi les informations obtenues par des mesures objectives, notamment celles du suivi écologique dans les zones pastorales du Ferlo, et les données sur la mise en valeur et les rendements en zones irriguées du Walo.

18. Chacune des agences d'exécution devra procéder à la mise en place d'un dispositif de **suivi interne**, conçu comme un guide à l'action, et précisant les modalités de collecte, d'enregistrement et d'analyse des informations pertinentes à la mise en œuvre des activités dont elle est responsable. Les OP et les CAPEC, en tant qu'agences d'exécution, devront assurer la tenue régulière de registres d'activités sur chacun des programmes réalisés avec l'appui du projet ainsi que la comptabilité financière de tous les fonds dont elles assurent la gestion. Les prestataires de service d'appuis seront tenus d'appuyer ces organisations dans la mise en place et la tenue de leur système de suivi interne, sous la coordination et le contrôle du responsable du suivi et de l'évaluation de l'UGP qui en assurera la consolidation et l'analyse pour les besoins d'apprentissage du projet et de ses partenaires.

19. Les prestataires de services d'appuis sont tenus de fournir à l'UGP des rapports d'activités trimestriels et annuels sur les programmes sous leur responsabilité. Le responsable du suivi - évaluation devra consolider ces rapports dans un rapport semestriel du projet (en y intégrant les informations du suivi financier et des activités menées au titre de l'UGP), qui sera transmis au ministère de tutelle, à l'institution coopérante et au FIDA. Il en sera de même pour le rapport annuel.



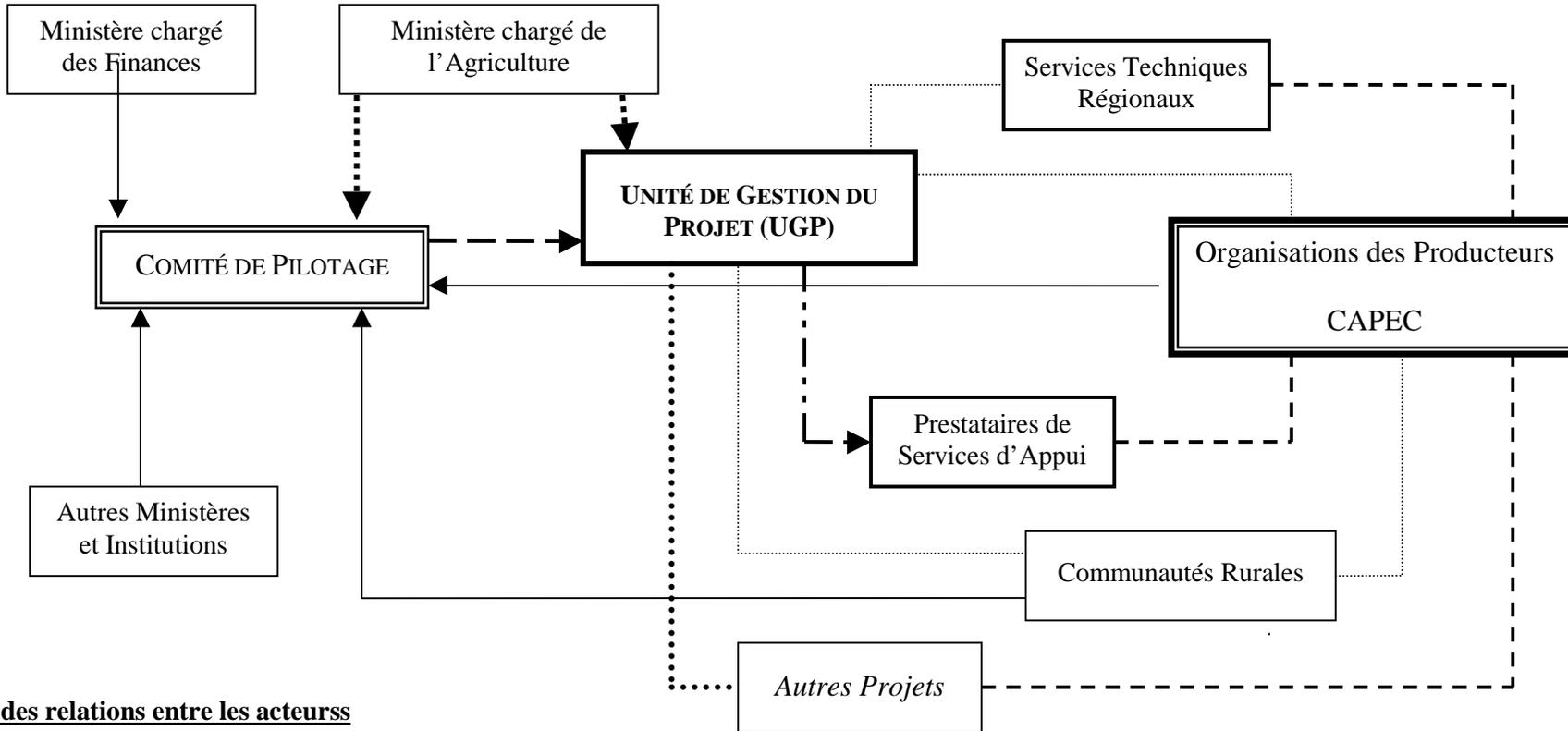
20. **Dimension genre.** Sur la base des indicateurs précisés dans le cadre logique, le système de suivi et d'évaluation devra faire ressortir d'une manière explicite les interventions ciblant les femmes et les jeunes et en mesurer les effets, notamment en termes de capacitation et d'impact socio-économique.

21. **Évaluations externes.** Une évaluation à mi-parcours et une autre finale seront sous-traitées à des prestataires externes à la mise en œuvre du projet. Ces évaluations, qui serviront de support aux revues à mi-parcours et finale, porteront à la fois sur les modalités d'intervention du projet et sur leur impact sur les bénéficiaires, notamment les groupes vulnérables ciblés d'une manière spécifique. Les évaluations seront basées sur des méthodes participatives, où les perspectives de tous les acteurs, notamment celles des bénéficiaires, auront l'opportunité de s'exprimer. D'autres évaluations participatives seront aussi réalisées pour trouver des réponses à des thèmes importants liés à la mise en œuvre du projet.

22. **Système d'émulation.** Le dispositif de suivi et d'évaluation servira de support à un système d'émulation et de promotion des meilleures performances des OP et des CAPEC en termes de mise en œuvre de leur programmes. Le système comportera des prix et des ateliers et visites servant à les diffuser auprès des autres organisations.

23. **Responsabilités.** Le coordinateur du projet aura la responsabilité globale du bon fonctionnement du système de suivi et d'évaluation, mais délèguera la gestion courante à un responsable du suivi et de l'évaluation, qui analysera ces rapports et consignera les données dans une base de données informatisée qui est actualisée d'une manière régulière. Chacun des responsables techniques de l'UGP devra assurer le suivi global des activités de son ressort, et introduire des améliorations méthodologiques aux dispositifs de suivi et d'évaluation y afférent.

SCHEMA D'ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE



13

Nature des relations entre les acteurs

-▶ Le Ministère chargé de l'Agriculture assure la présidence du Comité de Pilotage et la sélection du Directeur de l'UGP
- ▶ Autres membres du Comité de Pilotage
- - - -▶ Orientation et suivi à posteriori par le Comité de Pilotage
- . . .▶ Relations contractuelles UGP – Prestataire de Services d'Appui
- Concertation, facilitation, partenariat
- - - - Appui aux producteurs de la zone
- Coopération, recherche de synergie

